

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL

**Arrêté du 28 JAN. 2016**  
**Nommant le comptable de l'Office de Tourisme Communautaire de Châteauroux**

**Le Préfet de l'Indre,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2221-30 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Châteauroux métropole du 18 décembre 2015 créant un office de tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la délibération du comité de direction de l'office de tourisme du 14 janvier 2016 proposant la désignation du comptable public ;

**Vu** l'avis favorable du Directeur départemental des finances publiques du 28 janvier 2016 ;

Sur proposition de Madame le Secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le trésorier de Châteauroux Municipale est nommé comptable de l'office de tourisme communautaire de Châteauroux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2 :** La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux (adressé à M. le Préfet de l'Indre, place de la Victoire et des Alliés – 36000 Châteauroux) ou d'un recours hiérarchique (adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, direction générale des collectivités territoriales – Place Beauvau – Paris 8<sup>ème</sup>).

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Limoges – 1 cours Vergniaud – 87000 Limoges. Les recours n'ont pas d'effet suspensif

**Article 3 :** Madame le Secrétaire général et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Alain ESPINASSE